

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

ENTREPRENDRE AU FEMININ FONDS DE GARANTIE À L'INITIATIVE DES FEMMES-FGIF

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a été créé pour améliorer l'accès à la création d'entreprises ou d'activité des femmes.
Désormais il a pour objet de partager le risque financier avec l'établissement de crédit qui octroie un prêt à toute femme en création, reprise ou développement de son entreprise.

Modalités

Le FGIF peut être attribué à toutes les femmes, quel que soit leur statut professionnel, qui veulent créer ou reprendre une entreprise, quel que soit sa forme juridique et son secteur d'activité.

Le prêt garanti doit financer :

- les investissements (hors crédit-bail)
- les besoins en fonds de roulement

Pour qui ?

Le FGIF est destiné à toutes les femmes entrepreneurs

- sans condition de ressources
- Quelles que soient le statut de la créatrice : salariée, sans emploi..., la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité
- qui ont créé ou repris leur entreprise depuis moins de 3 ans

Pour quoi ?

L'objectif est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.

Le FGIF apporte une expertise financière et une garantie d'emprunt bancaire :

- sur des prêts à partir de 5000€ pour une durée de 2 à 7 ans
- couvrant jusqu'à 70% du montant du prêt, dans la limite de 27000€
- pour un coût total de garantie de 2.5% du montant garanti

Procédure

Le dossier de demande de garantie est à retirer auprès du Fonds territorial du réseau France Active de sa région qui lui communiquera la liste des pièces à réunir pour l'étude de son dossier :

En Lorraine :

LORRAINE ACTIVE

Espace Stanislas

6 boulevard du 21^e régiment d'Aviation

54000 NANCY

Tél 03 83 29 26 17, contact@lorraineactive.org

Site : <http://www.lorraineactive.org/>



Permanence à Metz :
maison de l'Entreprise
3 Place Edouard Branly
57070 METZ
Tél 03 83 29 26 17
Courriel : contact@lorraineactive.org

Votre projet sera expertisé, dans ses dimensions qualitatives et financières, par des professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise pour sécuriser votre projet.

L'entreprise mobilise les financements et fait sa demande de prêt avec l'appui de la garantie FGIF

Sources

<http://www.apce.com/>

<http://www.lorraineactive.org/default.asp?id=2389>, gestionnaire du FGIF